



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 janvier 2022
Français
Original: anglais, français,
et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

120^e réunion

Genève, 26 janvier 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Décisions sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable

Décisions concernant le Comité de l'énergie durable

Contexte

1. A sa trentième session (Genève, 22–24 septembre 2021), le Comité de l'énergie durable :
 - a) a approuvé l'examen stratégique révisé du sous-programme sur l'énergie durable (ECE/ENERGY/2021/4);
 - b) a adopté l'avant-projet de programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable pour 2022 (ECE/ENERGY/2021/1);
 - c) a approuvé le renouvellement des mandats des groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, de l'efficacité énergétique, du gaz et des énergies renouvelables pour la période 2022–2023, avec possibilité de prolongation (ECE/ENERGY/137); et
 - d) a approuvé le changement du nom, le cadre de référence révisé et le mandat renouvelé du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, tels qu'ils figurent dans le document ECE/ENERGY/2021/13.
2. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions ci-dessus:

Projet de décision

3. Le Comité exécutif approuve par la présente:
 - a) l'examen stratégique révisé du sous-programme sur l'énergie durable tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/2021/4;
 - b) l'avant-projet de programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable pour 2022 tel qu'il figure dans le document ECE/ENERGY/2021/1;
 - c) le renouvellement des mandats des groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, de l'efficacité énergétique, du gaz et des énergies renouvelables pour la période 2022–2023, avec possibilité de prolongation, tels qu'ils figurent dans le document ECE/ENERGY/137; et



d) le changement de nom du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, qui devient le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de la transition juste, le cadre de référence révisé et le mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de prolongation, tels qu'ils figurent dans le document ECE/ENERGY/2021/13.
